

GUIDE

des écoliers et des parents





GUIDE DES ÉCOLIERS ET DES PARENTS

Directeur de la publication : Laurent Vastel – Coordination éditoriale : service Communication

Photographies : Emmanuel Infanti / Charlotte Lannou / Christophe Voisin.

Création graphique et mise en page : service Communication

Date de parution : septembre 2025.

SOMMAIRE

ÉDITO	p.4
VIE SCOLAIRE	
L'emploi du temps des enfants	p.6
L'Espace Famille : vos démarches facilitées	p.7
Les inscriptions scolaires, mode d'emploi	p.8
VIE PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE	
L'accueil périscolaire de 2 ans et demi à 11 ans	p.9
Les inscriptions aux activités périscolaires	p.10
Les accueils de loisirs (vacances scolaires et séjours)	p.12
La restauration scolaire	p.13
ACTIONS DE LA VILLE	
Des investissements pour l'école	p.14
Des projets pour les enfants	p.16
La réussite éducative de tous les enfants	p.18
La prévention au sein des écoles	p.20
Les loisirs en famille et parentalité	p.21
L'accompagnement des familles	p.22
EN PRATIQUE	
Les écoles et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)	p.23





ÉDITO

Chers enfants, Chers parents,

C'est le mois de septembre et, comme chaque année, il est temps de nous retrouver pour une nouvelle rentrée scolaire. Il s'agit d'un moment important, où les petits Fontenaisiens retrouvent le chemin de leurs classes, leurs camarades, leurs professeurs et l'ensemble des personnels de leurs écoles. La réussite de cette journée conditionne de fait celle de l'année scolaire qui s'ouvre.

Notre premier enjeu concerne le bien-être de l'écolier dans l'ensemble de son environnement. L'ensemble de la communauté éducative et les services municipaux sont donc pleinement mobilisés, au quotidien, sur l'ensemble des temps de nos enfants – scolaires, périscolaires et extrascolaires – pour les accueillir dans les meilleures conditions et faire en sorte que l'école soit le premier des lieux de socialisation, d'échanges et d'apprentissages.

Nous tenons à remercier tous ceux – enseignants, agents de la ville, représentants de parents, ... – qui, par leur formidable engagement, font de cette ambition une réalité à Fontenay-aux-Roses.

Nous partageons également avec l'Education nationale l'ambition de faire de l'école le lieu de l'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté. C'est dans cette optique que l'aventure du Conseil municipal des Enfants se poursuivra cette année, offrant à tous les élèves de CM1 et CM2 la possibilité de prendre leur part à l'action municipale..

Certains petits Fontenaisiens font leur entrée en maternelle, d'autres passent en cours préparatoire, tous les autres poursuivent leur scolarité et chaque écolier, dans sa singularité, a besoin de toute notre attention. Ce guide a donc été conçu comme un outil au service de chaque parent et de chaque enfant ; un outil de nature à répondre à toutes vos questions. Vous y trouverez des renseignements pratiques, des informations utiles et les coordonnées des services qui œuvrent dans les domaines scolaire et périscolaire.

En espérant qu'il vous soit utile, nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée et une très belle année scolaire !



Laurent VASTEL

Maire de Fontenay-aux-Roses
Vice-Président
de Vallée Sud - Grand Paris



Dominique LAFON

Adjoint au Maire délégué à
l'Enfance, à la Jeunesse, aux
Nouvelles technologies, à
l'Innovation et au Jumelage

L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

École maternelle

	7H30 8H30	8H30 12H	12H 14H	14H 16H30	16H30 18H30
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Accueil du soir (activités, goûter...)
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers «découverte» sportifs et culturels				

École élémentaire

	7H30 8H30	8H30 12H	12H 14H	14H 16H30	16H30 18H	18H 18H30
Lundi mardi jeudi vendredi	Accueil de loisirs	Enseignement	Pause méridienne et ateliers	Enseignement	Étude	Post étude
Mercredi	Accueil de loisirs et ateliers «découverte» sportifs et culturels					

6



L'ESPACE FAMILLE : VOS DÉMARCHES FACILITÉES

Accessible depuis le site de la Ville, www.fontenay-aux-roses.fr, l'**Espace Famille** simplifie vos démarches administratives liées aux activités périscolaires de vos enfants. Il vous permet de :

- Effectuer vos réservations à la restauration scolaire, aux accueils du soir et du mercredi, à l'étude, aux vacances scolaires
- Consulter et payer vos factures en ligne.

Les agents du Guichet Famille, en mairie, sont à votre disposition pour tout renseignement lié à la scolarité de vos enfants. Vous pouvez y effectuer une demande de pré-inscription en crèche, d'inscription à l'école ou encore régler vos factures.

Pensez également à faire calculer votre Quotient Familial afin de bénéficier des tarifs municipaux adaptés à vos revenus, jusqu'au 30 septembre.

ATTENTION

Conformément au règlement intérieur et selon l'article 14 « Règles communes » [...] Le calcul du Quotient Familial doit être établi chaque année auprès du Guichet Famille dans les délais impartis. A défaut de calcul du Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.



L'inscription à l'école des enfants nés en 2023 se déroulera du 5 janvier au 13 mars 2026.

Prenez rendez-vous dès à présent auprès du Guichet Famille, en ligne ou par téléphone.



7

📍 GUICHET FAMILLE

Hôtel de Ville : 75, rue Boucicaut

Tél. : 01 41 13 52 01

Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

🕒 HORAIRES D'OUVERTURE :

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Les jeudis de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

BON À SAVOIR

- Plus simple et plus rapide : adhérez à la facture dématérialisée et optez pour le prélèvement automatique.
- Vous pouvez envoyer votre demande de calcul de Quotient Familial par mail, via votre Espace Famille, accompagnée des documents scannés.

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES, MODE D'EMPLOI

Pour les élèves entrant en Petite Section (PS) à la rentrée 2026, nés avant le 31 décembre 2023, les inscriptions à l'école s'effectueront du 5 janvier au 13 mars 2026.

Les familles peuvent se rendre au Guichet Famille (sur rendez-vous, via le site de la Ville) munies des documents suivants :

- Le livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile au nom de la personne hébergée (pour les familles hébergées)

L'inscription en école élémentaire est automatique et ne nécessite pas de démarche, excepté pour les nouveaux Fontenaisiens.

8

Secteur scolaire, inscriptions et demandes de dérogation

Les enfants sont scolarisés en fonction de leur lieu de résidence. La ville est découpée en 7 secteurs scolaires qui permettent une répartition équilibrée des élèves dans les écoles.

Les demandes de dérogation de secteur scolaire doivent être effectuées pendant la période d'inscription, en retirant un dossier auprès du Guichet Famille. Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel, après avis des directeurs d'école et d'une commission. La demande de dérogation, présidée par l'Élu de secteur, doit être renouvelée au moment du passage en CP.

Changement de coordonnées

Afin d'assurer la bonne gestion de votre dossier, tout changement de situation, de coordonnées, doit être signalé, dans les meilleurs délais, au Guichet Famille.

9 INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
20^E CIRCONSCRIPTION

4/6, avenue du Parc
Tél. : 01 46 60 13 32

EN
CHIFFRES
7 secteurs scolaires



BON À SAVOIR

Vous pouvez également effectuer votre demande d'inscription scolaire via le portail Espace Famille > Messages, accompagnée des documents scannés.

Plus d'infos : www.fontenay-aux-roses.fr

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE 2 ANS ET DEMI À 11 ANS

Les accueils périscolaires s'adressent aux enfants de 2 ans et demi, inscrits en Petite Section, à 11 ans.

Avant et après la classe

- Tous les enfants peuvent être accueillis avant la classe, dans leur école, entre 7h30 et 8h15.
- Les enfants de maternelle peuvent être accueillis de 16h30 à 18h30 à l'accueil du soir, avec une sortie possible à partir de 17h. Les élèves d'élémentaire peuvent être accueillis de 16h30 à 18h à l'étude et en post étude de 18h à 18h30.



La pause méridienne

Le service de restauration fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire de 12h à 14h.

Pour les enfants d'élémentaire, la Ville organise des ateliers sportifs encadrés par les éducateurs de la Ville et des ateliers culturels, encadrés par des intervenants spécialisés, en partenariat avec des associations locales et le CCJL.

Pour les élèves de maternelle, des activités sont également proposées, mais en privilégiant toujours le rythme de l'enfant, en particulier les temps calmes après le repas.

Accueil de loisirs du mercredi

Chaque mercredi, de nombreuses activités de loisirs mais également ludiques et éducatives sont proposées au sein de nos 5 accueils de loisirs maternels et 2 accueils de loisirs élémentaires : 6/8 ans et 9/11 ans.

Le «plan mercredi», favorise la mise en oeuvre d'activités de découvertes sportives et culturelles encadrées par des professionnels de ces disciplines et destinées aux enfants inscrits en accueils de loisirs (en partenariat avec les associations locales et le CCJL).

BON À SAVOIR

Quelle pédagogie dans les accueils ?

- Favoriser l'autonomie des enfants dans le respect de leurs rythmes de vie
- Les sensibiliser à la notion de citoyenneté et au développement durable
- Leur permettre de vivre des temps de détente
- Jouer pour grandir, tisser des liens et découvrir le monde
- Favoriser l'accès à la culture et à la découverte de leur ville
- Renforcer l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers



LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les réservations sont obligatoires pour toutes les prestations, à l'exception des accueils du matin et du post-étude.

Les réservations à la restauration, aux accueils du soir, à l'étude et à l'accueil du mercredi sont possibles au minimum 48h avant le jour de fréquentation souhaité, sur l'Espace Famille.

Les modifications ou annulations sont possibles dans les mêmes conditions. Si l'enfant est malade et n'a pas participé à la prestation réservée, un certificat médical devra être présenté au Guichet Famille pour la déduction de la prestation.

À fournir pour toute inscription aux accueils de loisirs :

- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Fiche d'inscription et fiche sanitaire complétées
- Photocopie des vaccins du carnet de santé

10 Traitements médicaux et PAI

Si votre enfant doit suivre un traitement médical au cours de la journée à l'accueil de loisirs, contactez la direction de votre accueil de loisirs.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur des accueils de loisirs est disponible sur le site Internet de la ville. L'inscription aux activités périscolaires vaut acceptation du règlement intérieur.

BON À SAVOIR

Pourquoi réserver vos activités à l'avance ?

Les réservations sont obligatoires pour permettre d'adapter l'encadrement en fonction du nombre d'enfants inscrits. Cela permet d'assurer un accueil de qualité avec une équipe stable, connue des enfants et présente sur toute l'année scolaire.

- En cas de non-respect des périodes de modification et d'annulation, l'absence sera facturée.
- En cas de présence à la cantine sans inscription préalable, au-delà des trois inscriptions d'urgence, un tarif de 11 euros sera appliqué pour chaque fréquentation.

Accueil d'enfants en situation de handicap

La Ville facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accès aux loisirs pour tous en mettant en place un Protocole d'Accueil Individualisé, avec un encadrement spécifique si nécessaire. Afin d'adapter au mieux l'accueil de chaque enfant, un livret d'accueil est mis en place avec les familles. Il permet d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant et de construire un accompagnement individualisé, en lien avec les équipes d'animation et les partenaires médico-sociaux si nécessaire.

Pour toute information complémentaire ou pour transmettre des éléments utiles à l'organisation de l'accueil, les familles peuvent contacter le référent loisirs handicap à l'adresse suivante :

referent.handicap@fontenay-aux-roses.fr

Modalités d'inscription pour les activités périscolaires

Prestations	Horaires	Conditions d'accès	Modalités	Comment s'inscrire ?
Accueils du matin	7h30-8h30	Maternelle et élémentaire	Sans inscription	Espace Famille accessible depuis le site internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr ou directement auprès du Guichet Famille en complétant un formulaire. Attention : en cas d'absence de réservation, l'accès aux prestations n'est pas garanti et est limité aux places disponibles en fonction de l'encadrement prévu sur place.
Accueils post-études	18h-18h30	CP au CM2		
Accueils du soir	16h30-18h30	Maternelle	Réservations et annulations effectuées au minimum 48h avant le jour de fréquentation souhaité	
Études	16h30-18h	CP au CM2		
Restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	12h-14h	Maternelle et élémentaire		
Accueils périscolaires des mercredis	7h30-18h30	Possibilité de réserver en journée ou en demi-journée avec ou sans repas		
Accueils de loisirs des vacances scolaires	7h30-18h30 ou en demi-journées	Maternelle et élémentaire	Inscriptions périodiques Annulation de la réservation dans un délai de 15 jours avant la date de fréquentation prévue uniquement sur l'Espace Famille	

11

UNE JOURNÉE TYPE LE MERCREDI EN ACCUEIL DE LOISIRS



7h30-9h30 :
accueil des enfants
et des familles



9h30-11h30/12h :
activités



12h-13h30 :
repas



13h30-15h :
sieste pour les petits (3 ans)



13h30-14h15 :
temps calme pour les grands



14h15-16h :
activités



16h :
goûter



16h30-18h30 :
ateliers libres, jeux extérieurs,
accueil des familles et départ



ACCUEIL EN DEMIE-JOURNÉE

Maternels, arrivée et départ : de 11h15 à 11h45 et de 13h à 13h30

Élémentaires, arrivée et départ : de 11h30 à 12h et de 13h15 à 13h45

LES ACCUEILS DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES ET SÉJOURS)

Les accueils de loisirs durant les vacances scolaires

Les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont ouverts pendant les vacances scolaires. Certaines structures peuvent être regroupées en fonction des effectifs et des travaux prévus (information communiquée sur le site de la ville et par notification sur le Portail Famille). Les réservations sont obligatoires. Elles sont ouvertes environ 6 semaines avant le premier jour (pour les petites vacances) et environ 2 mois avant les vacances d'été.

12



Les séjours

Partir en séjour permet à l'enfant de découvrir de nouveaux horizons, de gagner en autonomie et surtout de revenir avec des nombreux souvenirs. La sélection des séjours de vacances fait l'objet de la même rigueur en ce qui concerne le choix de l'environnement, les activités proposées, l'hébergement et la qualité d'encadrement dans des centres de vacances agréés. Les enfants sont encadrés par les animateurs de la Ville.

EN CHIFFRES

Près de **100** enfants de 4 à 12 ans partent chaque été en séjour

BON À SAVOIR

Les périodes d'inscription pour les réservations des accueils de loisirs vacances et des séjours sont à retrouver au dos de ce guide.

Les réservations hors délais ne seront pas prises en compte.

Un accusé de réception (noreply) est systématiquement envoyé par mail pour toute réservation effectuée via l'Espace Famille



🕒 **Horaires des accueils pendant les vacances de 7h30 à 18h30**

Accueil : entre 7h30 et 9h30

Sortie : entre 16h30 et 18h30

Possibilité d'accueil en demi-journée (voir les horaires page 9).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de la restauration collective élabore au sein de la cuisine centrale municipale 2200 repas par jour, adressés à l'ensemble des convives avec une répartition de :

- 2000 repas consommés dans les écoles maternelles et élémentaires
- 200 repas pour les enfants de crèches de l'âge de 3 mois à 3 ans

Toujours plus de qualité

Un des atouts de notre Ville est de disposer d'une cuisine centrale qui prépare chaque jour, à partir de produits frais, les repas qui sont ensuite livrés dans les offices des écoles.

La Ville s'approvisionne en denrées alimentaires en faisant le choix de disposer de plus de produits frais, bio et de qualité. En adéquation avec son engagement dans une démarche durable, les produits sont issus de circuits courts ou locaux, et certifiés Haute Valeur Environnementale. Une attention particulière est également portée au respect de la condition animale. L'objectif est d'offrir à nos enfants une alimentation encore plus saine avec plus de goût.

Ainsi les produits issus des filières bio sont proposés à tous les repas : 85% des fruits et des légumes servis sont frais et de saison, des produits labellisés et certifiés (label rouge, appellation contrôlée) sont choisis, les plats sont réalisés avec de la viande française.

NOUVEAUTÉ

Un repas classique ou une alternative végétarienne sera proposé tous les jours à votre enfant.

EN CHIFFRES

2000 repas par jour pour les écoliers

45 % de produits bio (1 menu entier par semaine)

1 menu alternatif végétarien chaque jour

BON À SAVOIR

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place pour tout enfant souffrant d'allergie alimentaire, afin de garantir sa sécurité des temps périscolaires et extrascolaires.

Le PAI est à retirer auprès de la direction de l'école et doit être complété par le médecin traitant ou le spécialiste de votre enfant.

Équilibre alimentaire

Les menus sont élaborés par une diététicienne de façon à satisfaire les niveaux de besoins caloriques des différents convives, en respectant le GEM-RCN (Groupe d'Etudes des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Plan National Nutrition Santé), sans oublier la notion de plaisir et de découverte culinaire. Les menus sont ensuite validés par les représentants de la ville lors de la commission des menus, où les enfants sont également conviés.

La cuisine centrale, dans sa démarche qualité prend en considération le suivi des 14 allergènes les plus présents, et gère avec la Direction de l'Éducation la demande des PAI (Plan d'Accueil Individualisé).

Lutte contre le gaspillage et valorisation des déchets

Le tri et la valorisation des biodéchets sont réalisés dans toutes les écoles élémentaires de la Ville.



DES INVESTISSEMENTS POUR L'ÉCOLE

Moyens humains

• **Le personnel des écoles** : la Ville met à disposition des écoles du personnel afin d'accompagner au mieux les enfants et garantir les meilleures conditions d'enseignement.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) accompagnent les enfants de maternelle tout au long de la journée. Ils assistent le personnel enseignant et d'animation et veillent à l'hygiène et à la propreté des locaux. Des agents en charge de l'entretien sont également déployés dans les écoles élémentaires. Un gardien par école est également en charge du bon fonctionnement des établissements.

• **Les animateurs** : sur les temps périscolaires (accueils du matin, du soir et pause méridienne), les animateurs de la Ville assurent l'encadrement des enfants et leur proposent diverses activités.

• **Les éducateurs sportifs de la Ville** : ils assurent les cours de sport (temps scolaire) de tous les élèves d'élémentaire à raison d'une heure par semaine et proposent également des activités sportives sur le temps de la pause méridienne.

EN CHIFFRES

24 ATSEM

16 agents d'entretien dans les écoles et les accueils de loisirs

6 gardiens affectés au sein des écoles

Moyens matériels

Fournitures et mobilier scolaire

La Ville investit chaque année dans l'équipement des écoles pour garantir aux élèves un cadre d'apprentissage optimal.

Pour l'année scolaire 2024-2025, un budget de 113 500 € a été alloué à l'achat de fournitures scolaires, manuels pédagogiques et jeux éducatifs, renouvelés ou complétés selon les besoins des classes.

Par ailleurs, un budget supplémentaire de 20 000 € a été consacré à la rénovation et au renouvellement du mobilier scolaire, afin d'assurer confort et sécurité dans les salles de classe.

Ces investissements permettent à la fois de soutenir les enseignants dans leurs missions et de favoriser le bien-être des élèves tout au long de l'année.

• **Transports scolaires** : La Ville met en place chaque année un service de transport scolaire à destination des écoles pour assurer les déplacements liés aux séances de piscine, aux activités sportives en gymnase ainsi qu'aux sorties pédagogiques.

Ce service est assuré par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Ville a consacré 73 000 € à ce dispositif, permettant ainsi de garantir des trajets sécurisés et adaptés à l'organisation scolaire.

• **Développement du numérique à l'école** : La Ville poursuit activement sa politique en faveur du numérique éducatif, en dotant les écoles publiques de matériels adaptés et modernes pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages.



- Écoles élémentaires :

Depuis 2018, chaque école élémentaire est équipée d'une valise numérique composée de 16 tablettes à destination des élèves de cycle 3 (CM1-CM2), dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation.

En 2021, la Ville a participé au Plan de relance numérique, permettant l'achèvement du déploiement des équipements interactifs dans toutes les classes. Depuis février 2022, l'ensemble des salles de classe est doté d'un tableau numérique interactif ou d'un écran numérique interactif.

Chaque classe dispose également d'un ordinateur portable pour l'enseignant, d'un visualiseur facilitant la projection de tout type de support pédagogique, et d'un accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) depuis 2023, pour renforcer la communication avec les familles et l'accès aux ressources.

- Écoles maternelles :

Les écoles maternelles bénéficient également d'outils adaptés à l'âge des élèves. Des robots pédagogiques permettent une première approche ludique de la programmation.

En 2022, la Ville a équipé chaque école maternelle d'un écran numérique interactif mobile, favorisant une utilisation collective et interactive des contenus éducatifs.

Des travaux dans les écoles

Au cours de l'année 2025, la Ville a mené de nombreux travaux dans les écoles afin d'améliorer les conditions d'accueil et le confort des élèves : les cours de récréation se végétalisent progressivement, des éclairages LED dans chaque classe, isolation thermique et phonique...



DES PROJETS POUR LES ENFANTS

Les actions du service municipal des Sports

Les éducateurs sportifs de la Ville proposent un ensemble d'activités aux enfants des écoles élémentaires, pendant la pause méridienne. Des journées «temps forts» sportifs sont organisées quatre fois par an : jeux d'hiver, jeux d'été, sensibilisation handisport, cross scolaire. Sur le temps des vacances scolaires, le service des Sports organise des stages multisports. Sur le temps scolaire, chaque classe bénéficie de l'encadrement d'un éducateur sportif diplômé travaillant pour la Ville.

Du sport et des activités culturelles sur le temps de la pause méridienne et le mercredi.

La Ville propose aux élèves des activités culturelles et sportives sur le temps de la pause méridienne et le mercredi (plan mercredi). Elles sont encadrées par des professionnels (CCJL, éducateurs sportifs de la Ville, associations...). Au programme : théâtre, ateliers scientifiques, initiation au codage sans écran, multisports, escrime... Tous les enfants sont invités à y participer.



Des projets culturels développés sur les temps scolaires

Projets culturels sur le temps scolaire
La Ville soutient activement les projets culturels menés pendant le temps scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale.

Chaque année, elle participe au financement d'actions variées proposées aux élèves : danse, jardin à l'école, éveil aux langues, parcours littéraire, exploration poétique, etc.

Pour l'année scolaire 2024-2025, une enveloppe de 22 700 € a été consacrée à ces projets, permettant à de nombreuses classes de bénéficier d'un accès privilégié à des démarches artistiques, culturelles et éducatives.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité des interventions proposées par le service culturel de la Ville, qui œuvre tout au long de l'année pour enrichir le parcours des élèves.

Les classes découvertes

La Ville finance le départ de classes découvertes sur cinq jours pour les élèves d'élémentaire. Plusieurs thèmes en rapport avec le programme scolaire sont proposés aux écoles qui doivent élaborer leur projet et le faire valider par l'inspection de l'Éducation nationale : classes sport et nature, classes cultures, et classes science et environnement..

L'Orchestre à l'école continue !

La Ville prend en charge les interventions des professeurs du conservatoire dans le cadre du projet Orchestre à l'école développé en lien avec Vallée Sud- Grand Paris et l'Éducation Nationale.

Deux cohortes de 24 élèves des écoles de la Roue A et B apprennent à jouer d'un instrument et répètent avec des musiciens professionnels tout au long de l'année.



Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal des enfants a pour vocation de permettre aux jeunes Fontenaisiens de participer davantage à la vie de la Ville et de s'exercer à la citoyenneté.

L'an dernier, le premier CME a été constitué par des élèves de CM2 élus pour une seule année scolaire, tandis que les élèves de CM1, désignés, poursuivent cette année leur mandat de jeunes conseillers.

Pour les CM1

À la rentrée scolaire 2025-2026, se prépare l'élection des élèves de CM1 pour un mandat de deux ans.

Chaque nouvel élève recevra un document présentant le Conseil municipal des enfants (CME) ainsi que les modalités d'organisation des élections prévues en octobre.

Tout élève de CM1 peut être candidat – avec l'autorisation parentale – en présentant à ses camarades ses idées pour améliorer la ville dans différents domaines : loisirs, culture, bien-être, environnement, solidarité, éducation, numérique...

Prendre des responsabilités et s'engager dans cette aventure, c'est avoir envie de faire bouger les choses et de mettre en place des actions collectives utiles à tous, en complément de celles menées en milieu scolaire.

Le CME en pratique

À la rentrée, les élèves de CM1 qui le souhaitent pourront présenter leur candidature.

Dans chacune des sept écoles de Fontenay-aux-Roses (Les Ormeaux, Le Parc, Les Pervenches, Les Renards, La Roue A, La Roue B, Saint-Vincent-de-Paul), deux conseillers seront élus par classe : un garçon et une fille.

Au total, 14 conseillers de CM1 seront ainsi nouvellement élus en octobre et rejoindront leurs camarades de CM2, déjà élus en 2024.

Une séance plénière réunissant l'ensemble des conseillers est prévue en novembre. Par la suite, des commissions thématiques régulières permettront aux jeunes élus de s'exprimer et de faire émerger de nouvelles initiatives.

17

Pour les CM2

Élus depuis un an, les élèves de CM2 ont la responsabilité de partager leur expérience et leur engagement avec leurs nouveaux camarades. Ils pourront notamment présenter les projets auxquels ils participent et qu'ils souhaitent poursuivre.

Ils auront également pour mission de recueillir l'avis de leurs camarades sur de nouvelles idées ou projets que ceux-ci aimeraient voir proposés.

Pour tous

Une belle mission attend l'ensemble des conseillers, inscrite dans une dynamique participative portée par la municipalité.

UNE AIDE ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

Études dirigées

Assurées par les enseignants (rémunérés par la Ville) et du personnel qualifié, elles permettent aux enfants de compléter et de réviser le travail de la journée en groupe. Ces études sont mises en place dans chaque école élémentaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 17h à 18h.

Une attention particulière sur les CP a été retenue comme objectif du PEDT avec la mise en place d'un projet de lecture et d'activités ludo-éducatives par le service Périscolaire, en complément des études.

Partenariat avec l'association Lire et Faire Lire

Des retraités partagent un moment de lecture avec les enfants sur le temps de la pause méridienne ou de l'accueil du soir. Cette action concerne les élèves de Grande Section de maternelle.

18

Accompagnement scolaire par le CCJL

Le CCJL propose du soutien scolaire pour les niveaux primaires en individuel ou en binôme les lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et également avec les Savants fous (découvertes ludiques et scientifiques) une fois par mois.

9 10, place du château Sainte-Barbe
Tél. : 01 46 30 20 90 / ccjl@fontenay-aux-roses.fr

Accompagnement scolaire aux Paradis par l'association ASAP

L'association propose de l'accompagnement scolaire personnalisé (essentiellement un bénévole et un projet d'accompagnement par enfant), du CP à la terminale à la Maison de quartier des Paradis toute la semaine de 16h30 à 19h30.

9 8/12, rue Paul Verlaine /
Tél. : 01 46 61 70 95 (aux jours et heures de l'ASAP) / asap.fontenay@gmail.com

AMASCO : ateliers ludo-éducatifs : apprendre en s'amusant

L'Association propose des ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants du CP au CM2, sous forme de stages pendant les vacances scolaires. Les objectifs visés par ces activités sont de renforcer les savoirs chez tous les enfants et promouvoir l'égalité des chances et la mixité sociale.



Des stages lecture pour tous les enfants

La municipalité organise lors des vacances scolaires des ateliers lecture. L'objectif est d'accompagner l'apprentissage de la lecture à travers des ateliers ludo-éducatifs autour du livre.



Le Programme de Réussite Éducative Intercommunal (PREI)

Le Programme de Réussite Éducative Intercommunal (PREI) est un dispositif gratuit et basé sur le volontariat des familles qui existe depuis septembre 2024 dans le cadre du Contrat d'Engagement Quartier 2030.

Le quartier intercommunal des Blagis bénéficie de ce dispositif de l'État et cible en particulier le groupe scolaire de la Roue et le collège des Ormeaux.

Après orientation par les professionnels accueillant des enfants et des jeunes, ceux-ci et leurs familles sont reçus par la coordinatrice du dispositif.

L'objectif est de leur préconiser des solutions adaptées en leur proposant un accompagnement individuel et person-

nalisé autour des domaines comme le scolaire, le social, le soin, la culturel et le sportif.

Actuellement, le dispositif P.R.E accompagne 22 enfants et leurs familles.

A Fontenay-aux-Roses, cette initiative s'inscrit pleinement dans l'engagement de la ville à soutenir chaque jeune dans son parcours scolaire et personnel.

Une plaquette d'information dédiée au PREI est transmise à chaque famille concernée.

Elle regroupe les informations essentielles ainsi que les modalités pour la saisie du PREI. Cette dernière est réalisée en commun avec les autres villes impliquées dans le CEQ2030.

QU'EST CE QUE LE PEDT ?

Le PEDT est le cadre de référence pour l'ensemble des partenaires qui fixe les priorités éducatives concernant l'enfant pris dans sa globalité (0-17 ans) pour trois ans.

Ses orientations sont définies en concertation avec les acteurs du Territoire.

Le PEDT de la Ville a été voté en Conseil Municipal fin 2022.

Les enjeux éducatifs prioritaires sont les suivants :

Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative ;

Favoriser la continuité des parcours éducatifs ;

Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté, à la laïcité et au développement durable ;

Renforcer l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers ;

Développer la place et le rôle des familles.

L'ensemble des actions et projets développés par la Ville s'inscrivent dans ces grands axes avec une attention particulière portée à la Lecture et au Sport.

La phase d'évaluation du PEDT 22/25 permettant d'ajuster nos actions va être amorcée dès la rentrée 2025.

LA PRÉVENTION AU SEIN DES ÉCOLES

Prévention routière

Les élèves des CP, CE2 et CM2 bénéficient de séances de prévention routière adaptées à leur âge, afin de mieux comprendre les dangers de la route.

Les élèves de CE2 passent le « permis piéton », qui valide leur connaissance des règles de sécurité à pied.

Les CM2, quant à eux, passent le « Savoir Rouler À Vélo », composé d'épreuves théoriques et pratiques sur piste, incluant les déplacements à pied et à vélo.

Ces actions sont menées en partenariat avec la Police Nationale, la Police Municipale, un CRS, ainsi que les enseignants, afin d'assurer un apprentissage complet et sécurisé.



Prévention des risques liés à l'utilisation d'internet

En partenariat avec l'officier de prévention du commissariat de Châtenay-Malabry, la Ville organise chaque année une intervention destinée aux élèves de CM2.

L'objectif est de les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux risques liés à l'usage d'internet, afin de favoriser une navigation sécurisée et responsable.

À l'issue de cette sensibilisation, chaque élève reçoit un « permis internet », attestant de sa compréhension des règles essentielles pour un usage sûr et respectueux du numérique.

20



LES LOISIRS EN FAMILLE ET PARENTALITÉ

• Espace adultes et familles de la Maison de quartier des Paradis

Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, cet espace accompagne et soutient les familles en proposant des ateliers et des temps de rencontre : café des parents, théâtre d'expression, conférences-débats, ateliers parents-enfants, permanences « Écoute parents ».

♀ 8 - 12, rue Paul Verlaine / Tél. : 01 46 61 70 90

• Ludothèque Le Manège aux Jouets

L'association Le Manège aux Jouets, subventionnée par la mairie, accueille les familles et les collectivités dans différents espaces dédiés aux jeux sous toutes ses formes et pour tous les âges. Possibilités de jouer sur place ou emprunter.

• Au Manège aux Jouets : accueil petite enfance pour les 0-3 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis matin. Accueil tout public les mardis, mercredis, vendredis et samedis.

• À la Maison de Quartier des Paradis : accueil pour les 0-6 ans accompagnés d'un adulte les mardis et jeudis ou pour les 6-12 ans du lundi au vendredi.

♀ 5, rue de l'Avenir / Tél. : 01 41 13 94 49
lemanegeauxjouets.fr

• Association Bien Grandir ensemble

Cette association propose avec le soutien financier de la Ville, un accompagnement à la parentalité et des ateliers artistiques pour les familles à la Maison de quartier des Paradis.

Tél. : 06 75 07 32 88 (Sophie Caillard)
associationbge@gmail.com



• Maison de la Musique et de la Danse

La MMD regroupe les activités du conservatoire à rayonnement intercommunal et les activités musicales du CCJL.

♀ 10, place du Général de Gaulle /
Tél. : 01 46 55 01 29

<https://www.valleesud.fr/fr/maison-de-la-musique-et-de-la-danse-fontenay-aux-roses>



• Médiathèque

L'espace jeunesse de la médiathèque met à disposition des familles des albums, revues, livres, CD-Roms ou DVD. Elle prête des livres aux accueils de loisirs et leur propose des malles d'albums. L'espace musique dispose d'un fonds de livres musicaux, CD et DVD. Des ouvrages destinés aux parents et aux éducateurs sont disponibles dans les espaces adultes et jeunesse.

♀ 6, place du Château Sainte-Barbe
Tél. : 01 86 63 13 10
www.mediathèque-fontenay.fr



• Piscine de Fontenay-aux-Roses

La piscine accueille les scolaires (Grandes Sections de maternelle, CP-CE1, CM2 et classes ULIS une séance par semaine durant un semestre) sur des créneaux réservés.

♀ 22, rue Jean-Jaurès / Tél. : 01 46 60 82 30



• CCJL

Le CCJL, co-financé par la Ville, propose un large choix d'activités à des tarifs accessibles pour les enfants à partir de 3 ans : activités musicales, artistiques et corporelles, ateliers parent/enfant, pass bout d'chou pour les 3/6 ans.

Toutes les infos sur www.ccjl92.com



• Théâtre des Sources

Théâtre, conte, cirque et danse, des spectacles et ateliers à découvrir en famille, dès 3 ans !

♀ 8 avenue Jeanne et Maurice Dolivet
billetterie@theatredessources.fr
Tél. : 01 71 22 43 90

www.theatredessources.fr/

Nouvelle adresse administrative :

♀ 18 rue des Pierrelais

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

• Centre municipal de santé Simone Veil

Le Centre municipal de santé Simone Veil propose des consultations de médecine générale et spécialisée, des bilans, soins dentaires (et chirurgie), des soins infirmiers et de podologie. Les enfants peuvent être accueillis dès leur naissance pour un suivi médical par un médecin généraliste.

Des rendez-vous avec une psychologue du CMS pour les enfants orientés par l'école, sont également proposés. La Ville finance 10 séances pour les enfants nécessitant un suivi.

96, rue Antoine Petit

Service médical : 01 46 61 12 86

Service dentaire : 01 55 52 07 88

BON À SAVOIR

Le CMS Simone Veil mène des actions de promotion de la santé en lien avec les écoles et les accueils de loisirs.

- Hygiène buccodentaire : initiations au brossage des dents en classe de Grande Section de maternelle.

- Vaccination : séances gratuites sur rendez-vous pour les adultes et enfants de plus de 6 ans (un vendredi sur deux de 16h à 18h). Tél. : 01 46 61 12 86 ou sur doctolib CMS Simone Veil.

• Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI accueille, informe et suit les enfants de 0 à 6 ans et les femmes enceintes. La prévention est au cœur de ses missions. Elle joue également un rôle de protection : actions de prévention des mauvais traitements, dépistage et évaluation d'enfants en danger... Ce travail s'effectue en collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les services départementaux d'insertion et d'actions sociales, en partenariat avec la médecine scolaire et parfois avec les médecins traitants.

À Fontenay-aux-Roses, une offre de

service spécifique a été contractualisée entre la Ville et le Département, avec des consultations de puéricultrice et auxiliaire, de sage-femme, de psychologue et de médecin proposées

9 Annexe du CMS : 6, rue Antoine Petit.

(consultations et pesées sur rendez-vous)

9 SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux

Rendez-vous au 0 806 000 092.

• Service de solidarité territoriale (SST)

Le SST propose aux habitants des Hauts-de-Seine du 1^{er} au Grand âge :

- Accueil, information et orientation, soutien des usagers dans leurs démarches d'ouverture et de maintien de droits auprès des administrations ;

- Évaluation des situations de tension, notamment en matière de protection de l'enfance ou de prévention des expulsions ;

- Parcours d'accompagnement : insertion, emploi, logement, problématiques financières, parentalité...

À Fontenay-aux-Roses, une offre de service spécifique a été contractualisée entre la Ville et le Département, avec des permanences d'accès aux droits et pour les travailleurs sociaux à la Maison de quartier et à la mairie.

9 SST 11 : 13, avenue Gabriel Péri à Bagneux

Rendez-vous au 01 55 58 14 40

ou 01 46 60 61 38

• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS intervient auprès des personnes en difficulté, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Il peut vous aider si vous rencontrez des difficultés : aide financière et aides d'urgence sur demande d'un travailleur social, aide administrative, accès aux droits, isolement et aide à domicile. Vous pouvez également contacter la Référente handicap qui vous reçoit sur rendez-vous.

9 10, rue Jean Jaurès / Tél. : 01 41 13 20 75

LES ÉCOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

ÉCOLES MATERNELLES

JEAN MACÉ

5, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 39

LES ORMEAUX

8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 46 60 40 52

LES PERVENCHES

1, rue des Pervenches / Tél. : 01 43 50 49 98

LA ROUE

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 91

SCARRON

Allée des Lilas / Tél. : 01 46 60 17 56

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

LES ORMEAUX

8, rue des Ormeaux / Tél. : 01 47 02 65 38

LE PARC

4/6, av. du Parc / Tél. : 01 43 50 39 37

LES PERVENCHES

5, rue des Pervenches / Tél. : 01 55 52 25 20

LA ROUE A

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 93

LA ROUE B

50, av. Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 03 97

ÉCOLE PRIMAIRE

LES RENARDS

26, av. Raymond Croland / Tél. : 01 43 50 98 84

ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ST VINCENT DE PAUL

5, ruelle de la Demi Lune
Tél. : 01 47 02 75 08

COLLÈGE DES ORMEAUX

15, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 43 50 29 88

ALSH MATERNELS

JEAN MACÉ

8, avenue Jeanne et Maurice Dolivet
Tél. : 01 49 73 20 27

LA FONTAINE

12/14, rue la Fontaine
Tél. : 01 46 60 12 63

LES RENARDS

26, avenue Raymond Croland
Tél. : 01 43 50 59 51

LES PERVENCHES

1, rue des Pervenches / Tél. : 01 46 60 13 80

SCARRON

Allée des Lilas / Tél. : 01 43 50 80 48

LA ROUE

50, avenue Gabriel Péri / Tél. : 01 41 87 66 93

ALSH ÉLÉMENTAIRES

PIERRE BONNARD

Pour les enfants de 6-8 ans : 5, rue de l'Avenir

Tél. : 01 41 13 52 76 (mercredis et vacances scolaires).

LE PARC

Pour les enfants de 9-11 ans : 4/6, avenue du Parc

Tél. : 01 43 50 94 01 (mercredis et vacances scolaires)

23



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Fontenay-aux-Roses est en zone C

ZONE C	Vacances scolaires	Périodes d'inscriptions des accueils de loisirs
Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025	Du mercredi 20 août au mercredi 24 septembre 2025
Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026	Du mercredi 29 octobre au mercredi 26 novembre 2025
Hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du mercredi 17 décembre 2025 au mercredi 28 janvier 2026
Printemps	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du mercredi 25 février au mercredi 11 mars 2026
Pont de l'Ascension	Du mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026	Du mercredi 08 mars au mercredi 22 avril 2026
Début des vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026	Du mercredi 6 mai au mercredi 10 juin 2026

• Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

GUICHET FAMILLE

75, rue Boucicaut / 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 41 13 52 01

Courriel : enfance-famille@fontenay-aux-roses.fr

HORAIRES :

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi de 8h30 à 12h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE FAMILLE POUR :

Télécharger divers documents et formulaires

Inscrire vos enfants aux activités

Payer votre facture en ligne

Prendre connaissance des dernières actualités

Accès Rapide : Espace Famille

sur www.fontenay-aux-roses.fr